

Registre Public d'Accessibilité

Terre Blanche Hotel Spa Golf Resort*****



D&O Management SAS

3100, Route de Bagnols-en-Forêt • 83440 TOURRETTES

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

BORDEREAU DE SUIVI ET DE MISE A JOUR

DATE	INDICE	MODIFICATION	AUTEUR
01.10.2017	0	Création et mise en ligne Registre Public d'Accessibilité	F. VAUGOUDE
25.01.2018	1	RPA Edition 2018	F. VAUGOUDE
26.01.2018	2	Police de caractère et mise à jour	F. VAUGOUDE
30.01.2018	3	Police taille 14 et documentation chap.3.7	F. VAUGOUDE
31.01.2018	4	Validation et diffusion	F. VAUGOUDE
06.02.2018	5	Equipements TBH	F. VAUGOUDE
04.02.2019	6	Actualisation Exercice 2019	F. VAUGOUDE
28.01.2020	7	Actualisation Exercice 2020	F. VAUGOUDE
11.01.2021	8	Actualisation Exercice 2021	F. VAUGOUDE
19.10.2021	9	Mise à jour chap. 4.7	F. VAUGOUDE
01.02.2022	10	Actualisation Exercice 2022	F. VAUGOUDE
01.02.2026	11	Actualisation Exercice 2026	M. DELAUNÉ

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



SOMMAIRE

1.	LE REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE	4
1.1.	Objectif	4
1.2.	Composition.....	4
1.3.	Diffusion	5
1.4.	Textes de référence	6
2.	PRESTATIONS PROPOSEES.....	7
2.1.	Les infrastructures	7
2.2.	Transport et déplacements	7
2.3.	Equipement portatif.....	9
2.4.	Equipements Départements	12
2.5.	Dérogations et mesures compensatoires.....	37
2.6.	Maintenance équipements	40
2.7.	Vérification annuelle.....	41
3.	FORMATION DU PERSONNEL.....	42
3.1.	Modules de formation	42
3.2.	Attitude selon déficience	43
3.3.	Session de formation	48
3.4.	Personnel formé	48
4.	PROGRAMME DE MISE EN ACCESSIBILITE	49
4.1.	Préambule	49
4.2.	Stratégie	49
4.3.	Hiérarchisation.....	50
4.4.	Références réglementaires	50
4.5.	Classement équipement.....	51
4.6.	Agenda d'Accessibilité Programmée.....	51
4.7.	Programme réalisé	52
5.	DOSSIER AD'AP 2015.....	59
5.1.	Rapport de diagnostic accessibilité handicapé	59
5.2.	Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée	60
5.3.	Agenda d'Accessibilité Programmée.....	60

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



1. LE REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

1.1. OBJECTIF

Ce Registre Public d'Accessibilité a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de nos établissements et les prestations proposées.

Il mentionne les dispositions prises pour permettre à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations.

1.2. COMPOSITION

5 chapitres composent le Registre :

CHAPITRE 1 – LE REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Son objet, son contenu et ses objectifs

CHAPITRE 2 – PRESTATIONS PROPOSEES

Les dispositions spécifiques, le matériel mis à disposition et les prestations proposées par nos Départements Opérationnels

- **TERRE BLANCHE GOLF,**
- **TERRE BLANCHE HOTEL,**
- **TERRE BLANCHE SPA**

CHAPITRE 3 – FORMATION DU PERSONNEL

La Direction des Ressources Humaines organise annuellement une formation interne prioritaire pour nos équipes en contact avec le public, suivant un module adapté aux activités de nos Départements (hôtellerie, restauration, activités sportives, spa, etc...).

Le module de formation est composé d'un support de formation disponible sur le DU.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



CHAPITRE 4 – PROGRAMME DE MISE EN ACCESSIBILITE

Stratégie de mise en accessibilité avec hiérarchisation des travaux réalisés ou à réaliser en fonction du calendrier prévisionnel de mise en accessibilité validé par la Sous-Commission Départemental d'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

CHAPITRE 5 – DOSSIER Ad'AP 2015

Listing des pièces constitutives du dossier Ad'AP 2015.

1.3. DIFFUSION

1.3.1. FORMAT PHYSIQUE

Une édition papier du **Registre Public d'Accessibilité** est mise à la disposition du public pour consultation sur simple demande, aux principaux points d'accueil de **TERRE BLANCHE HOTEL SPA GOLF RESORT*******

- **TERRE BLANCHE GOLF**
 - Club House, Proshop
 - Albatros Golf Performance Center, Accueil
- **TERRE BLANCHE HOTEL**
 - Conciergerie
 - Réception
- **TERRE BLANCHE SPA**
 - Accueil

Le personnel est formé et a une bonne connaissance des documents constituant le Registre Public d'Accessibilité et peut ainsi accompagner les clients dans sa consultation.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



1.3.2. FORMAT NUMERIQUE

1.3.2.1. SITE INTERNET WWW.TERRE-BLANCHE.COM

Pour nos clients handicapés, la préparation en amont d'un déplacement ou de l'utilisation d'un équipement est fondamentale.

Ces personnes ont besoin de se renseigner sur les conditions d'accessibilité de nos établissements, en particulier l'accueil adapté et l'accessibilité des différentes prestations ou services offerts.

Une rubrique dédiée à l'accessibilité de l'établissement permettant de consulter le Registre Public d'Accessibilité est en cours de création.

1.3.2.2. DOCUMENT UNIQUE

Le Registre Public d'Accessibilité est disponible en intranet sur le Document Unique de l'Entreprise.

<http://du-domanagement.com>

CHAPITRE 1 ACCUEIL PERSONNEL

Dossier 1.1.4 Registre Public d'Accessibilité

CHAPITRE 2 FORMATION PROFESSIONNELLE

Dossier 2.1.2 Modules Formation Internes

CHAPITRE 8 AUDITS – RAPPORTS

Dossier 8.0.3 Agréments

8.0.3.4 Procédure AD.AP

1.4. TEXTES DE REFERENCE

Décret du 28 mars 2017 relatif au Registre Public d'Accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du Registre Public d'Accessibilité

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

2. PRESTATIONS PROPOSEES

2.1. LES INFRASTRUCTURES

Les Départements Opérationnels sont des constructions récentes intégrant les dispositions réglementaires en matière d'accessibilité des personnes handicapées éditées postérieurement à l'année 2001.

Terre Blanche Golf, Club House : Equipement mis en exploitation en 2004.

Terre Blanche Hotel : Equipement mis en exploitation en 2004.

Terre Blanche Spa : Equipement mis en exploitation en 2007.

Albatros Golf Performance Center : Equipement mis en exploitation en 2011.

2.2. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

2.2.1. GOLFETTES PMR



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

2.2.2. EQUIPEMENT GPS AVEC SYSTEME D'ALARME



Les golfettes mises à la disposition de la clientèle golfique par le **Guest Service Accueil Golf** sont équipées d'un écran digital muni d'un GPS.

Les fonctions du GPS permettent de gérer la vitesse du véhicule, le comportement du conducteur (zone d'accès limitée préprogrammée) et sa localisation.

Un dispositif d'alarme permet, en cas de nécessité, la mobilisation immédiate des équipes en charge de la sécurité des personnes.

TERRE BLANCHE GOLF, Marchal : ☐ **07 88 72 15 57**

SERVICE INTERNE DE SECURITE : 📞 **Canal 1** - ☐ **04 94 70 96 80**

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

2.2.3. FAUTEUILS ROULANTS

Sur demande auprès de :

- **TERRE BLANCHE HOTEL**
 - Conciergerie
 - Service Voiturier Bagagiste Chasseur
 - Réception
- **SERVICE INTERNE DE SECURITE**

2 fauteuils roulants et 2 déambulateurs sont à disposition de la clientèle



2.3. EQUIPEMENT PORTATIF

2.3.1. TELEPHONES FILAIRES A GRANDES TOUCHES

Sur demande auprès de :

- **TERRE BLANCHE HOTEL**
 - Conciergerie
 - Réception



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

2.3.2. REVEILS PARLANTS

Sur demande auprès de :

- **TERRE BLANCHE HOTEL**
 - Conciergerie
 - Réception



2.3.3. TELECOMMANDES A GRANDES TOUCHES

Sur demande auprès de :

- **TERRE BLANCHE HOTEL**
 - Conciergerie
 - Réception



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

2.3.4. CHAISE MEDICALISEE POUR DOUCHE

Sur demande auprès de :

- **TERRE BLANCHE HOTEL**
 - Conciergerie
 - Réception



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

2.4. EQUIPEMENTS DEPARTEMENTS

2.4.1. TERRE BLANCHE GOLF

2.4.1.1. CONTACT

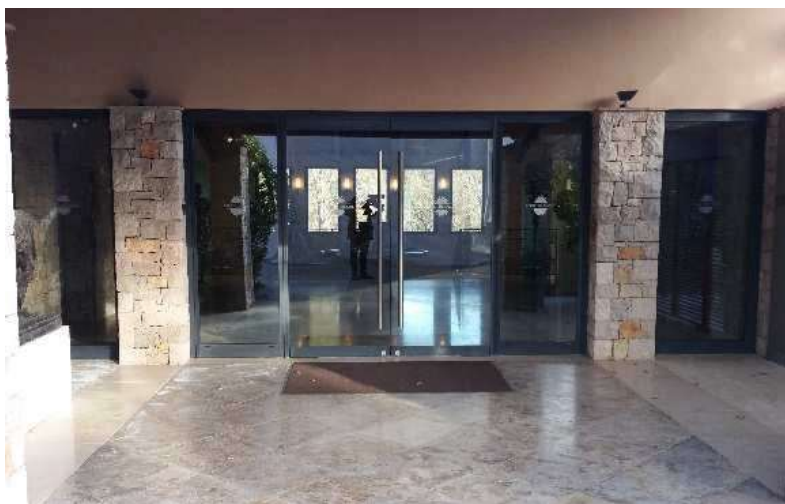
Directeur Département TBG : ☐ **04 94 39 36 95**

Responsable des Opérations Golf : ☐ **04 94 39 36 22**

Guest Service Accueil Golf : ☐ **04 94 39 36 93**

2.4.1.2. CLUB HOUSE

ACCUEIL CLIENTELE



accès restaurant



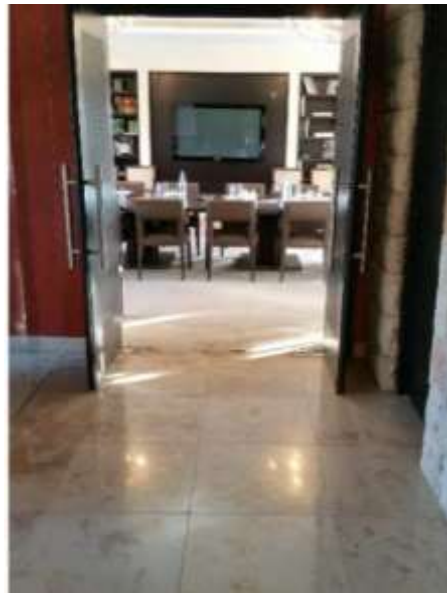
Porte automatique
Accès terrasse restaurant
Les Caroubiers de Terre Blanche

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



Accès salle de
restaurant



Accès salle de réunion
Club House

CIRCULATION ASCENSEUR

1 Ascenseur 8 pers. – 630 kg dessert les 3 niveaux du Club House

- Rez-de-Jardin : Proshop / vestiaires,
- Rez-de-Chaussée : Bar / Restaurant / Salle de réunion



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

VESTAIRES GOLFEURS REZ-DE-JARDIN



Armoires vestiaires
à 2 étages



Sanitaires pour
personnes handicapées

2.4.1.3. PARKING ALIZE

6 Places de stationnement VL dédiées aux personnes à mobilité réduite à proximité de l'Albatros Golf Performance Center



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

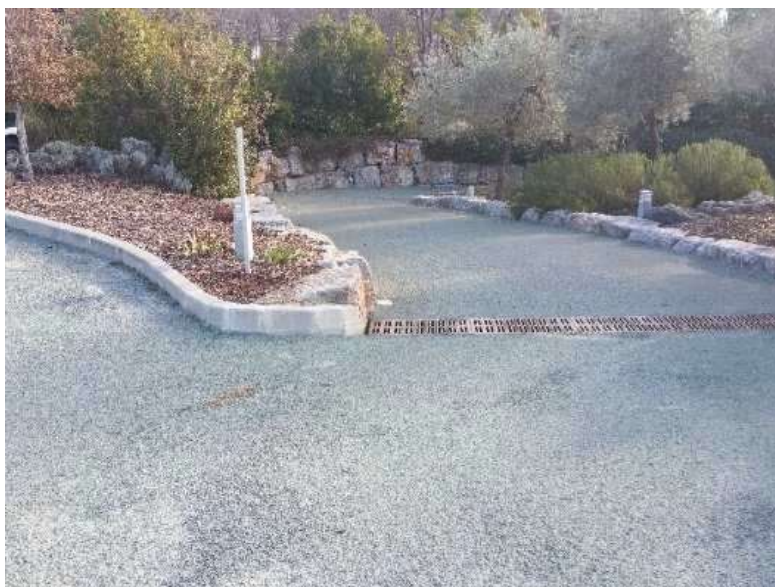
2.4.1.4. ALBATROS GOLF PERFORMANCE CENTER

ACCES AGPC

Voirie aménagée depuis le Parking Alizé jusqu'aux aires de jeu de l'Albatros Golf Performance Center



Voirie VBL pour accès locaux et équipements en rez-de-chaussée



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PARKING PMR REZ-DE-CHAUSSEE

3 Places de parking pour golfettes PMR sont aménagées à proximité de l'accès à l'Albatros Golf Performance Center, Rez-de-Chaussée.



ACCES PAS DE TIR ETAGE

Les postes de tir en étage sont accessibles par une voirie aménagée



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PUTTING GREEN

Accès putting green aménagé avec bordure PMR - seuil de 2 cm.



VESTIAIRES ET SANITAIRES



Espace libre
sous plan
vasque pour
fauteuil roulant



Etagères vestiaires
à 2 niveaux



Sanitaires et
douches pour
personnes
handicapées

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

2.4.1.5. PRESTATIONS OFFERTES

Le personnel est formé pour accueillir les personnes handicapées au niveau banque d'accueil en rez-de-chaussée.



Banque d'accueil



Borne
d'accueil



Accès Fitness / Proshop et
locaux partenaires sans dénivelé



Pas de tir accessible de
plain-pied et circulation large



Couloir large
Accès à niveau salle de
réunion, club fitting et
locaux Partenaires,
vestiaires, sanitaires,
éclairage par radar
détecteur de présence



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

2.4.2. TERRE BLANCHE HOTEL

2.4.2.1. CONTACT

Directeur Département TBH : ☐ 04 94 39 36 39

Chef Concierge & Directeur Relations Clientèle : ☐ 04 94 39 37 45

Conciergerie : ☐ 04 94 39 37 45

Service Voiturier Bagagiste Chasseur : ☐ 04 94 39 36 03

2.4.2.2. EQUIPEMENT MIS A DISPOSITION

PARKING TRAYAS



3 Places de parking pour véhicules légers PMR sont aménagées à proximité de l'accès **TERRE BLANCHE HOTEL**, Bâtiment Principal.

PORTES PIETONNES COULISSANTES



Les terrasses des restaurants GAUDINA, FAVENTIA et le Patio Central du Bâtiment Principal sont équipées de portes d'accès à ouverture automatique par radar de détection de présence.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

CONCIERGERIE

La Conciergerie, à proximité du Parvis d'accueil **TERRE BLANCHE HOTEL**, offre une vision panoramique sur le Parvis, le Lobby et le restaurant **Gaudina**.

Cette implantation stratégique facilite le travail de l'équipe Conciergerie qui peut, à tout moment, venir en aide aux arrivants et mobiliser les services compétents.



RECEPTION

La banque d'accueil, équipée d'une tablette à niveau, est complétée, en face de celle-ci, d'un salon permettant l'accueil de la clientèle handicapée dans des conditions adaptées au handicap.

Le check-in et le check-out sont également proposés en suite pour faciliter les démarches administratives.



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



Circulations larges
et de plain-pied

SANITAIRES



Sanitaires pour personnes
handicapées au niveau du
Lobby et couloir Salons

LEVE-LIT



Position basse



Position haute

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ACCES SUITES ET VILLAS



Main courante sur escalier
et palier de repos
accès suites et villas



SUITES AMENAGEES PMR

Les suites 1115, 1815, 2405 et 3905 sont accessibles de plain-pied.



Suite n° 1115
Chemin des Lavandes

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



Suite n° 1815
Allée de Provence



Suite n° 2405
Chemin des Oliviers



Suite n° 3905
Chemin des Pins

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

AMENAGEMENTS SUITES ET VILLAS



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



Sanitaires et salle de
douche aménagés PMR
Miroir incliné



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ACCES TERRASSE PRIVATIVE SUITE



Rampe passe-seuil
antidérapante pour accès
terrasse privative suite



Lit accessible sur 3 côtés

SALONS TOURRETTES, FAYENCE CALLIAN, MONTAUBOURX



Accès Salons
2 unités de passage



Rampe d'accès Salons Terrasse
Fayence et restaurants
Tousco Grill / Tousco Enfants

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PISCINE PRINCIPALE



Cabanas accessibles PMR



Rampe d'accès piscine



Lève-personne

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PISCINE ENFANTS



Cheminement accès piscine enfants



RESTAURANTS TOUSCO GRILL ET TOUSCO ENFANTS



Rampe d'accès
Tousco Grill
et Piscine Principale



Sanitaires pour
personnes
handicapées

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

2.4.2.3. ROYAUME DES ENFANTS



Accès



Accès plage
piscine



Sanitaires adaptés
enfants



Accès salle de jeux
2 unités de passage



Accès cour couverte
2 unités de passage

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



Accès piscine
2 unités de passage



Lève-personne

ACADEMIE DE TENNIS



Cheminement accès
Académie de Tennis

Circulation large





Armoires vestiaires
2 niveaux



Sanitaires
pour
personnes
handicapées



Cheminement accès
terrains de tennis

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

2.4.3. TERRE BLANCHE SPA

2.4.3.1. CONTACT

Directeur TBSpa : ☎ 04 94 39 36 39

Responsable TBSpa : ☎ 04 94 39 36 35

2.4.3.2. EQUIPEMENT MIS A DISPOSITION

PARKING PMR

3 Places de parking pour véhicules légers PMR sont aménagées à proximité de l'accès **TERRE BLANCHE SPA**.



PORTE PIETONNE COULISSANTE

Le hall d'entrée **TERRE BLANCHE SPA** est équipé d'une porte piétonne coulissante à ouverture automatique par radar de détection de présence.



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ACCUEIL

La banque d'accueil est équipée d'une tablette à niveau



ASCENSEURS

Ascenseur 8 pers.– 630 kg dessert rez-de-chaussée et 1er étage (salles soin, manucure, pédicure, relaxation, vestiaires F / H).



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SANITAIRES ACCUEIL



LEVE-PERSONNE



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

FAUTEUIL ROULANT ZERO METAL

Pour l'accessibilité des douches sensorielles et hammams de l'espace détente et zone de bien-être de l'établissement est mis à disposition de la clientèle à mobilité réduite un fauteuil roulant zéro métal.



Hamman



VESTIAIRES SANITAIRES

Vestiaires équipés de casiers, vasques, cabines de change, toilettes et douches nominatives.



Vestiaires
à
2 niveaux



Sanitaires
RDC et étage



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ACCES BASSIN DE NAGE INTERIEUR

Dimension de 7m sur 20m avec plage piscine et transats



Accès pédiluve
espace piscine



ESPACE BIEN-ETRE

Sauna, laconium, hammam, douches et fontaine à glace



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



2.4.3.3. NIVEAU D'ACCESSIBILITE PRESTATIONS

Les prestations proposées par **TERRE BLANCHE SPA** sont toutes accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.

Un accompagnement est proposé pour certaines activités telles que le Sauna.

Un éducateur sportif est présent, sur les plages horaires d'ouverture, afin de faciliter le parcours client et aider à l'accès bassin au moyen d'un lève-personne.

2.5. DEROGATIONS ET MESURES COMPENSATOIRES

2.5.1. TERRE BLANCHE GOLF

2.5.1.1. REFUGES ET PARCOURS DE GOLF

Une **dérogation N° 3** concernant l'accès aux refuges (sanitaires) et les pentes sur les parcours de golf (supérieures à 6%) a été validée par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées eu égard aux mesures compensatoires proposées, à savoir la mise à disposition d'un matériel adapté aux personnes en fauteuil roulant adapté à la pratique du golf.

Dérogation N° 3 TBG Pentes sur parcours de golf

Consultable sur le D.U.

Voir annexe au CERFA Ad'AP, page 7 sur 12

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 8 Audits - Rapports

Dossier 8.0.3.4 Procédure AD.AP / Dérogation

2.5.1.2. ESCALIER PRINCIPAL REZ-DE-JARDIN / REZ-DE-CHAUSSEE CLUB HOUSE

Une **dérogation N° 4** concernant l'escalier principal rez-de-jardin / rez-de-chaussée du Club House est validée par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées eu égard à la présence d'un ascenseur desservant le rez-de-jardin, le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage.

La dérogation porte sur la hauteur de la première marche de l'escalier principal qui est supérieure à 16 cm.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Dérogation N° 4 Cheminement intérieur vertical

Consultable sur le D.U.

Voir annexe au CERFA Ad'AP, page 7 sur 12

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 8 Audits - Rapports

Dossier 8.0.3.4 Procédure AD.AP / Dérogation

2.5.2. TERRE BLANCHE HOTEL

2.5.2.1. CHEMINEMENT EXTERIEUR CARACTERISTIQUES ACCES BATIMENT PRINCIPAL, PISCINE PRINCIPALE, TOUSCO GRILL

Une **dérogation N° 1** portant sur les cheminements dont certains ont une pente supérieure à 6% est validée par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées eu égard à l'accompagnement des personnes handicapées par une golfette PMR depuis le Service Voiturier Bagagiste Chasseur, une Conciergerie disponible 24 H/24 accompagnée d'un service de navette en chambre.

Dérogation N° 1 TBH Cheminements extérieurs Caractéristiques accès Bâtiment Principal, Piscine Principale, Tousco Grill

Consultable sur le D.U.

Voir annexe au CERFA Ad'AP, page 6 sur 12

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 8 Audits - Rapports

Dossier 8.0.3.4 Procédure AD.AP / Dérogation

2.5.2.2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET INTERIEURS CARACTERISTIQUES ACCES BATIMENT ROYAUME DES ENFANTS

Une **dérogation N° 2** portant sur les portes d'une largeur inférieure à 77 cm compte tenu de la présence des dispositifs anti-pince-doigts est validée par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées eu égard à l'accompagnement systématique des enfants par un adulte.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

**Dérogation N° 2 TBH Cheminements extérieurs Caractéristiques accès
bâtiment Royaume des Enfants**

Consultable sur le D.U.

Voir annexe au CERFA Ad'AP, page 6 sur 12

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 8 Audits - Rapports

Dossier 8.0.3.4 Procédure AD.AP / Dérogation

2.5.2.3. CHEMINEMENT INTERIEUR EQUIPEMENT SUITES

Une **dérogation N° 5** portant sur la hauteur des poignées des fenêtres non comprise entre 0,90 et 1,30 m est validée par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées eu égard à l'aide à la personne proposée par le **Service Voiturier Bagagiste Chasseur** et la **Conciergerie** avec une disponibilité 24 H/24.

Dérogation N° 5 TBH Cheminement intérieur équipement suites

Consultable sur le D.U.

Voir annexe au CERFA Ad'AP, page 7 sur 12

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 8 Audits – Rapports

Dossier 8.0.3.4 Procédure AD.AP / Dérogation

**2.5.2.4. CHEMINEMENT EXTERIEUR CARACTERISTIQUES ACCES BATIMENT PISCINE
PRINCIPALE JACUZZI**

Une **dérogation N° 6** portant sur les cheminements impraticables par un fauteuil roulant pour l'accès au jacuzzi est validée par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées eu égard à l'aide à la personne proposée par les équipes du Service Piscine.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



**Dérogation N° 6 TBH Cheminement extérieur Caractéristiques
accès Bâtiment Piscine Principale Jacuzzi**

Consultable sur le D.U.

Voir annexe au CERFA Ad'AP, page 7 sur 12

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 8 Audits – Rapports

Dossier 8.0.3.4 Procédure AD.AP / Dérogation

2.5.3. TERRE BLANCHE SPA

2.5.3.1. CHEMINEMENT EXTERIEUR CARACTERISTIQUES ACCES TERRE BLANCHE SPA

Une **dérogation N° 1** portant sur les cheminements dont certains ont une pente supérieure à 6% est validée par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées eu égard à l'accompagnement des personnes handicapées par une golfette PMR depuis le Service Voiturier Bagagiste Chasseur, une Conciergerie disponible 24 H/24 accompagnée d'un service de navette.

**Dérogation N° 1 TBSPA Cheminement extérieur Caractéristiques
accès Terre Blanche Spa**

Consultable sur le D.U.

Voir annexe au CERFA Ad'AP, page 6 sur 12

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 8 Audits – Rapports

Dossier 8.0.3.4 Procédure AD.AP / Dérogation

2.6. MAINTENANCE EQUIPEMENTS

Les équipements gérés par les différents Départements sont entretenus par des sociétés spécialisées dans le cadre de contrats annuels d'entretien.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



2.6.1. ASCENSEURS ET MONTE-HANDICAPE

Prestataire : TK Elevator France SAS, 20 rue François Cevert, CS 50126
49001 ANGERS CEDEX 01

Contrat entretien et maintenance ascenseurs D&O Management / TKE

2.6.2. PORTES AUTOMATIQUES

Prestataire : KDB France – Parc des Guillaumes – Rue de Neuilly
93130 NOISY-LE-SEC

Contrat entretien et maintenance ascenseurs D&O Management / KDB France

2.6.3. GOLFETTES

Les golfettes, propriété D&O Management, sont entretenues par TBG, UT03 Pôle Maintenance Parcours de Golf, SUT02 Atelier Mécanique.

2.7. VERIFICATION ANNUELLE

Les équipements gérés par les différents Départements sont suivis annuellement par un bureau de contrôle qui en vérifie le bon fonctionnement et leur conformité avec la réglementation en vigueur.

2.7.1. ASCENSEURS ET MONTE-HANDICAPE

Bureau de Contrôle : APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION
FRANCE – Agence de Puget – Espace Vernèdes N°2
ZAC les Vernèdes – 83480 Puget sur Argens

2.7.2. PORTES AUTOMATIQUES

Bureau de Contrôle : APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION
FRANCE – Agence de Puget – Espace Vernèdes N°2
ZAC les Vernèdes – 83480 Puget sur Argens

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

3. FORMATION DU PERSONNEL

3.1. MODULES DE FORMATION

Le personnel des Départements ou Directions en contact avec le public bénéficie d'une formation interne de sensibilisation à l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap définissant les moyens de :

- **Accueillir** une personne en situation de handicap ;
- **Mettre en œuvre** les bonnes attitudes pour prendre en charge les personnes en situation de handicap ;
- **Utiliser** les Modes Opératoires et équipements adaptés au type de handicap.

Les sessions se déroulent annuellement sur la base du module de formation **SENSIBILISATION A L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dossier disponible sur le D.U.

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 2 Formation Professionnelle
Dossier 2.1.1 Les Modules de Formation

Dossier 2.0.1.1 Modules Formation Internes

Les personnels bénéficiaires de la formation sont référencés dans le document intitulé **PERSONNEL FORME A L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**.

Listing à jour disponible sur le D.U.

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 2 Formation Professionnelle
Dossier 2.0.1.1 Modules Formation Internes

Dossier : Personnel formé AAPH

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

3.2. ATTITUDE SELON DEFICIENCE

3.2.1. MAL-MARCHANT OU EN FAUTEUIL

3.2.1.1. SYMPTOME

La déficience de motricité fait perdre à la personne tout ou partie de la capacité de mouvement pouvant s'accompagner de trouble de communication, de difficultés à contrôler les mouvements ou une difficulté pour s'exprimer.

Les capacités intellectuelles ne sont pas altérées.

Un handicapé moteur est en fauteuil roulant, mais peut également se déplacer avec un déambulateur ou une canne.

Les personnes âgées peuvent présenter ce type de déficience.

Le handicap moteur n'entraîne pas de changement d'attitude, mais engendre de nombreux changements structurels.

3.2.1.2. GESTES ET ATTITUDES

- **Placez-vous** à la hauteur du client, ne restez pas derrière un meuble haut pour lui parler.
- **Proposez** votre aide sans l'imposer
- **Choisissez** un cheminement accessible pour orienter une personne en situation de handicap physique vers une direction.
- **Annoncez** les manœuvres et **évitez** les mouvements brusques en aidant une personne en fauteuil roulant.
- **Evitez** les obstacles dans les cheminements,
- **Proscrivez** les marches.
- **Prenez en charge** sacs et bagages.
- **Renseignez** de manière précise les personnes sur l'accessibilité des services proposés au moment de la réservation et à l'accueil.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

3.2.2. MALVOYANT

3.2.2.1. SYMPTOME

Une personne malvoyante a une vue faible ou nulle (cécité totale).

Une vue faible permet de distinguer l'environnement, les contrastes, mais avec des perceptions différentes en fonction du type de vision (de près, de loin) et de l'ambiance lumineuse (de jour, de nuit) et du niveau d'éclairement des locaux.

3.2.2.2. GESTES ET ATTITUDES

A l'accueil :

- **Présentez-vous** au client déficient visuel
- **Expliquez** que l'on est là pour l'aider.
- **Ne prenez jamais** le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.

Si le client vous demande de le guider,

- **Donnez-lui** le bras,
- **Mettez-vous** toujours en avant de manière qu'il sente tous vos mouvements.
- **Utilisez** les repères « *droite, gauche, devant* »
- **Evitez** les indications telles que « *ici, là, là-bas* ».
- **Adressez-vous** à la personne malvoyante et non pas à son accompagnateur, si elle est accompagnée.
- **Accompagnez** les personnes à leur suite, leur table et à tous les services offerts par **TERRE BLANCHE** pour que celles-ci puissent facilement se repérer et de déplacer une fois seules.

Il est important de leur indiquer les possibles difficultés (par exemple les installations de la salle de bain).

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

- **Ayez** des explications claires et précises pour faciliter le guidage et le repérage des personnes.

Attention notamment aux obstacles (en hauteur, au sol) qui ne seraient pas perçus par leur canne.
- **Assurez-vous** d'un éclairage non éblouissant, mais permettant une clarté suffisante pour les personnes ayant une cécité partielle.
- **Vérifiez** la clarté de la signalétique de l'établissement :
 - **Caractères** facilement lisibles
 - **Contrastes** sur les panneaux d'affichage.

Entretien suites et villas :

- **Veillez** à ne pas déplacer les affaires de la personne et bouleverser ses repères.

Au restaurant :

- **Proposez** le choix des menus à l'oral.

LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLE ET CHIENS D'ASSISTANCE SONT AUTORISES SUR LE RESORT



Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

3.2.3. MALENTENDANT

3.2.3.1. SYMPTOME

Le handicap auditif peut être soit total, c'est-à-dire les personnes sourdes, soit partiel, c'est-à-dire les personnes malentendantes équipées de prothèse auditive.

Les personnes ayant un handicap auditif compensent souvent par la vue.

3.2.3.2. GESTES ET ATTITUDES

- **Assurez-vous** d'un éclairage non éblouissant, mais permettant une clarté suffisante.
- **Parlez** face à la personne, en articulant pour faciliter la compréhension. Faites des phrases courtes et assurez-vous que la personne a compris ;
- **Communiquez** par écrit si nécessaire (information à transmettre, questions...)
- **Procurez** toutes les informations nécessaires (plans, services disponibles...) ;

Au restaurant :

- **Installez** prioritairement les personnes à une table ronde pour faciliter la communication.

3.2.4. DEFICIENCE COGNITIVE

3.2.4.1. SYMPTOME

Une déficience cognitive génère un trouble de la compréhension et de la communication à des degrés divers impactant l'autonomie de la personne handicapée.

3.2.4.2. GESTES ET ATTITUDES

- **Restez** naturel, regardez naturellement la personne et utilisez un ton chaleureux.
- **Attirez** l'attention du client et attendez qu'il soit concentré avant de commencer le dialogue.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



- **Adressez-vous** au client directement.
- **Ayez** des explications claires, simples et concrètes. Evitez les détails.
- **Parlez** distinctement et sur un ton adapté (ne haussez pas le ton).
- **Prenez** le temps d'écouter et de comprendre sans manifester d'impatience.
- **Proposez** votre aide sans l'imposer, ne faites pas à la place du client.

Attention !

Langage simple ne signifie pas langage infantile ou simpliste.

3.2.5. DEFICIENCE PSYCHIQUE

3.2.5.1. SYMPTOME

Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie qui se manifeste par des troubles psychiques graves et n'implique généralement pas de déficience intellectuelle. Il s'agit souvent d'un handicap invisible qui se traduit par une altération de la pensée, de l'humeur. Il est très fréquent et se trouve au 2^{ème} rang des maladies les plus répandues sur la planète.

3.2.5.2. GESTES ET ATTITUDES

La capacité de la personne à s'adapter à la vie quotidienne en milieu ordinaire pouvant être fortement atteinte, l'accueil repose donc principalement sur le contact relationnel.

- **Soyez** attentif et à l'écoute ; c'est la règle d'or ;
- **Evitez** les situations de tension ;
- **Facilitez** l'accueil grâce à des informations claires, des signalétiques précises et sans ambiguïté et un temps d'attente réduit.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



3.3. SESSION DE FORMATION

L'agenda de formation est disponible sur le D.U.

<http://du-domanagement.com>

**Chapitre 2 Formation Professionnelle
Dossier 2.1.2 Modules Formations Internes,
2.0.2.1 Les Modules Formation
Accueil Accompagnement HCP**

3.4. PERSONNEL FORME

Le référencement du personnel formé est disponible sur le D.U.

<http://du-domanagement.com>

**Chapitre 2 Formation Professionnelle
Dossier 2.1.2 Modules Formations Internes,
2.0.2.1 Les Modules Formation
Accueil Accompagnement HCP – Personnel formé**

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

4. PROGRAMME DE MISE EN ACCESSIBILITE

4.1. PREAMBULE

En application de la loi n° 2005-102 du 11.01.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les Etablissements Recevant du Public doivent être accessibles aux personnes handicapées le 01.01.2015.

Cette échéance ne pouvant être respectée, l'alternative est la mise en place d'un **Agenda d'Accessibilité Programmée**.

Cet agenda est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité avec une programmation des travaux et de financement sur 9 ans.

L'**Agenda d'Adaptation Programmée** (Ad'AP) D&O Management a été réalisé en 2015 avec l'aide du bureau de contrôle APAVE à l'issue d'un audit de nos équipements.

Les rapports diagnostics, avec programme de mise à niveau des équipements dans un délai de 9 ans, sont le fil conducteur de l'amélioration permanente de nos installations techniques au service de l'humain.

L'arrêté préfectoral d'approbation de l'**Agenda d'Accessibilité Programmée** DDTM/SHRU N° Acc 2015-752 du 28.01.2016 valide notre stratégie de mise en accessibilité et le programme de travaux.

4.2. STRATEGIE

Notre stratégie de mise en accessibilité, dans le choix et la planification des actions, prend en compte l'activité saisonnière de nos Départements pour réaliser les travaux pendant les périodes de fermeture des établissements (principalement décembre à février) et nos priorités sont :

➤ 1ère période triennale

Traiter en priorité les travaux permettant la mise en conformité des escaliers intérieurs et extérieurs et des cheminements intérieurs et extérieurs des bâtiments.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

➤ **2ème période triennale**

Les travaux permettant aux personnes handicapées l'utilisation optimum de nos points d'accueil, des locaux et des équipements sanitaires.

➤ **3ème période triennale**

Les travaux permettant aux personnes handicapées d'utiliser les ascenseurs, les salles de bain, les douches, les cabines de déshabillage et les équipements disposés sur les cheminements intérieurs et extérieurs.

4.3. HIERARCHISATION

Les préconisations de mise en conformité sont évaluées en fonction de la difficulté de réalisation. Cette difficulté est définie en tenant compte des critères suivants :

- Fonctionnelle (conséquence sur le fonctionnement de l'établissement)
- Organisationnelle (délais administratifs, perte d'exploitation, etc...)
- Réglementaires (sécurité incendie, etc...)
- Technique (solidité, installations techniques, etc...)

Ces critères permettent de segmenter plus précisément les actions qui seraient à programmer telles quelles, de celles qui mériteraient une mesure d'adaptation ou encore celles pour lesquelles une demande de dérogation pourrait se justifier.

4.4. REFERENCES REGLEMENTAIRES

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Articles R 111-19-7 à R 111-19-12 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) relatifs aux dispositions applicables aux établissements recevant du public, situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes.



Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19-7 et R 111-19-11 du CCH et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public, situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

4.5. CLASSEMENT EQUIPEMENT

4.5.1. TERRE BLANCHE GOLF

Club House : 2^{ème} catégorie, type M et N
Refuges avec sanitaires
sur parcours de golf : Type PA

4.5.2. TERRE BLANCHE HOTEL

Parking Trayas : classé PS
Suites et villas : 5^{ème} catégorie, type O
Royaume des Enfants : 5^{ème} catégorie, type R
**Bâtiment Principal, Piscine
Principale et Tousco Grill** : 1^{ère} catégorie, type N, L et PA
Tennis Académie : 5^{ème} catégorie, type X

4.5.3. TERRE BLANCHE SPA

TBSPA : 5^{ème} catégorie type X, U, M et N
Royaume des Enfants : 5^{ème} catégorie, type R

4.6. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Un calendrier prévisionnel de mise en accessibilité, validé par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, définit, année par année, les dispositions à mettre en œuvre de 2016 à 2025.

Cet agenda du 18.08.2015 est disponible sur le DU (annexe au Cerfa Ad'AP).

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

4.7. PROGRAMME REALISE

4.7.1. TERRE BLANCHE GOLF

4.7.1.1. CLUB HOUSE

- **Porte principal (RDC)**

Ref. Rapport Diagnostic n° 1 Club House (p. 9/36)

- Mise en place de logos sur parois vitrées.

- **Restaurant Les Caroubiers de Terre Blanche Baies vitrées**

Ref. Rapport Diagnostic n° 1 Club House (p. 11/36)

- Mise en place de logos sur parois vitrées

- **Accès Proshop**

Ref. Rapport Diagnostic n° 1 Club House (p. 13/36)

- Mise en place de logos sur parois vitrées.

- **Escalier les Caroubiers**

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 Club House (p. 15/36)

- Mise en place de
 - bande d'éveil contrastée
 - main courante adaptée
- Contraste des
 - 1^{ère} et dernière marches
 - nez de marche

- **Accueil Proshop**

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 Club House (p. 17-19/36)

- Accessibilité banque d'accueil aux Personnes à Mobilité Réduite

- **Bureau Entrée**

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 Club House (p. 23/36)

- Mise en place de logos sur parois vitrées

- **Accueil Club House**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 Club House (p. 27/36)

- Mise en place signal
 - sonore ouverture portes
 - vocal indiquant position cabine

- **Sanitaires publics Les Caroubiers de Terre Blanche**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 Club House (p. 29/36)

- Modification lavabo pour respect accessibilité sous lavabo et plan de travail à hauteur
- Déplacement des accessoires pour accessibilité

- **Sanitaires Proshop**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 Club House (p. 31/36)

- Déplacement des accessoires pour accessibilité
- Déplacement WC pour hauteur battant entre 0.45 m et 0.50 m du sol

4.7.2. TERRE BLANCHE HOTEL

4.7.2.1. CENTRE D'ACTIVITE TENNIS

- **Parois vitrées dans hall d'accueil**

Ref. Rapport Diagnostic N°4 Centre Activité Tennis (p. 13/20)

- Mise en place d'un logo transparent.

- **Sanitaires publics H/F**

Ref. Rapport Diagnostic N°4 Centre Activité Tennis (p. 15/20)

- Modification meuble sous vasque pour respect accessibilité sous meuble et plan de travail à hauteur

4.7.2.2. ROYAUME DES ENFANTS (KIDS CLUB)

- **Avaloirs sur le cheminement extérieur**

Ref. Rapport Diagnostic N° 5 Kids Club (p. 8/17)

- Mise en place d'un élément ne comprenant pas de trou ou de pente de plus de 2 cm.

- **Parois vitrées**

Ref. Rapport Diagnostic N°5 Kids Club (p. 16/17)

- Mise en place de logos sur parois vitrées.

4.7.2.3. PARKING TRAYAS

Ref. Rapport Diagnostic N°3 Parking Trayas (p. 8/9)

- 3 places de stationnement réservées aux Personnes à Mobilité Réduite signalées par un panneau vertical

4.7.2.4. BATIMENT PRINCIPAL

- **Parois vitrées fixes**

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 15/52)

- Bandes adhésives le long du cheminement

- **Porte entrée boutique hôtel**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 17/52)

- Mise en place de logos sur parois vitrées

- **Escalier terrasse Salon Fayence**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 19/52)

- Mise en place de
 - bande d'éveil à 50 cm de la 1ère marche en partie haute.
 - main courante unique côté mur.
 - contremarche contrastée de 10 cm sur 1ère marche
- Raccordement mains courantes existantes haute et basse
- Contraste des nez de marche.

- **Escalier du restaurant Tousco Grill**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 21/52)

- Mise en place de
 - bande d'éveil à 50 cm de la 1ère marche en partie haute.
 - main courante de chaque côté.
 - contremarche contrastée de 10 cm sur 1ère et dernière marches.
- Contraste des nez de marche.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

- **Escalier principal menant à la piscine**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 23/52)

- Mise en place d'une contremarche contrastée de 10 cm sur 1^{ère} et dernière marches.
- Contraste des nez de marche.

- **Escalier menant au jacuzzi**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 27/52)

- Mise en place de
 - bande d'éveil en haut de l'escalier
 - main courante de chaque côté.
 - contremarche contrastée de 10 cm sur 1^{ère} et dernière marches.
- Contraste des nez de marche.

- **Escalier du jacuzzi**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 29/52)

- Mise en place de
 - bande d'éveil en haut de l'escalier
 - main courante de chaque côté.
 - contremarche contrastée de 10 cm sur 1^{ère} et dernière marches.
- Contraste des nez de marche.

- **Escalier menant à la piscine enfant**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 37/52)

- Mise en place de
 - bande d'éveil en haut de l'escalier
 - main courante de chaque côté
 - contremarche contrastée de 10 cm sur 1^{ère} et dernière marches
- Contraste des nez de marche

- **Escalier entre patio et restaurant Tousco Grill**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 39/52)

- Mise en place d'une contremarche sur 1^{ère} et dernière marche.
- Contraste des nez de marche

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

- **Escalier d'accès vers les suites**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 41/52)

- Mise en place de
 - bande d'éveil en haut de l'escalier
 - main courante de chaque côté
 - contremarche contrastée de 10 cm sur 1ère et dernière marches
- Contraste des nez de marche

- **Accueil boutique**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 45/52)

- Modification banque d'accueil

- **Sanitaires Conciergerie**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 47/52)

- Lavabo modifié pour accessibilité et plan de travail à niveau

- **Sanitaires publics sud H/F**

Ref. Rapport Diagnostic N°1 **TERRE BLANCHE HOTEL** (p. 49/52)

- Lavabo modifié pour accessibilité et plan de travail à niveau
- Remplacement cuvette et abattant WC PMR

4.7.3. TERRE BLANCHE SPA

4.7.3.1. PARKING PROVENCE DEVANT HALL D'ACCES

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 12/49)

- Mise en place signalisation verticale et marquage au sol.

4.7.3.2. ACCUEIL HALL D'ACCES

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 14/49)

- Renforcement éclairage.

4.7.3.3. PEDILUVE ACCES BASSIN

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 16/49)

- Mise en place logos pour contraste sur parois vitrées.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

4.7.3.4. ESCALIER PRINCIPAL

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 18/49)

- Mise en place d'une bande d'éveil contrastée
- Pose d'une main courante avec prolongement de la longueur d'une marche
- Contraste
 - 1^{ère} et dernière marches
 - nez de marche

4.7.3.5. ASCENSEUR HALL ACCES R+1

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 20/49)

- Mise en place flèches lumineuses au-dessus des portes

4.7.3.6. BOUTIQUE

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 22/49)

- Mise en place logos sur parois vitrées.

4.7.3.7. RESTAURANT L'INFUSION

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 24/49)

- Mise en place logos sur parois vitrées.

4.7.3.8. SALON DE COIFFURE

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 26/49)

- Mise en place logos sur parois vitrées.

4.7.3.9. GYM

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 30/49)

- Mise en place logos sur parois vitrées.

4.7.3.10. BASSIN VITALITY

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 36/49)

- Mise en place logo transparent.
- Dispositif de mise à l'eau

4.7.3.11. SAUNA

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 38/49)

- Accessibilité combiné téléphonique.

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



4.7.3.12. VESTIAIRES

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 40/49)

- Accessibilité casiers réservés Personnes à Mobilité Réduite.

4.7.3.13. CIRCULATION PIÉTONS PARKING PMR / HALL D'ENTRÉE

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 10/49)

- Cheminement PMR en enrobé pour suppression ressaut de plus 2 cm et marquage au sol.

4.7.3.14. SANITAIRES PMR RDC / HALL D'ENTRÉE

Ref. Rapport Diagnostic N° 1 **TERRE BLANCHE SPA** (p. 44/49)

- Modification lavabo pour respect accessibilité sous lavabo et plan de travail à hauteur.

4.7.4. RAPPORTS D'AVANCEMENT TRAVAUX

Rapports bureau de contrôle disponibles sur le DU

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 8 Audits – Rapports - Agréments

Dossier 8.0.3 Agréments,

8.0.3.4 Procédure AD.AP

Rapports avancement travaux BC

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



5. DOSSIER AD'AP 2015

Rapports disponibles sur le DU

<http://du-domanagement.com>

Chapitre 8 Audits – Rapports - Agréments
Dossier 8.0.3 Agréments,
8.0.3.4 Procédure AD.AP

5.1. RAPPORT DE DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPE

5.1.1. TERRE BLANCHE GOLF

CLUB HOUSE

Rapport N° 1/2 - APAVE n° 8722650/001/1 DU 16.06.2015

REFUGES (SANITAIRES) SUR PARCOURS

Rapport N° 2/2 - APAVE n° 8722438/001/1 DU 16.06.2015

5.1.2. TERRE BLANCHE HOTEL

BATIMENT PRINCIPAL, PISCINE PRINCIPALE, TOUSCO GRILL

Rapport N° 1/5 - APAVE n° 8722437/001/1 DU 15.06.2015

SUITES ET VILLAS

Rapport N° 2/5 - APAVE n° 8722640/001/1 DU 15.06.2015

CENTRE D'ACTIVITES TENNIS

Rapport N° 3/5 - APAVE n° 8722405/001/1 DU 15.06.2015

ROYAUME DES ENFANTS

Rapport N° 4/5 - APAVE n° 8722505/001/1 DU 15.06.2015

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



PARKING TRAYAS

Rapport N° 5/5 - APAVE n° 8722685/001/1 DU 15.06.2015

5.1.3. TERRE BLANCHE SPA

Rapport N° 1/1 APAVE n° 8722663/001/1 DU 16.06.2015

5.2. DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Demande d'approbation d'un **Agenda d'Accessibilité Programmée** du
24.09.2015

5.3. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Annexe au Cerfa Ad'AP n° 15246*01 du 24.09.2015

FIN

Ce document est la stricte propriété de la société D&O Management.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce document par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.